Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 1

Rubrik: Communauté européenne (CE) ; Association européenne de libre-

échange (AELE)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communauté européenne (CE) Association européenne de libre-échange (AELE)

UES : adhésion de la Suisse à la CEE d'ici la fin du siècle

L'Union européenne de Suisse (UES), section suisse du Mouvement européen international, a présenté à Berne sa prise de position concernant l'adhésion de la Suisse à la CE dans la perspective du grand marché européen de 1992, adhésion qui devrait avoir lieu, selon l'UES, d'ici la fin du siècle. Commentant le récent rapport du Conseil fédéral sur la question, le conseiller national Guy-Olivier Segond, président central de l'UES, a déclaré que ce document a fixé un cap, mais que l'UES indique la destination. L'UES a également répondu aux principales objections avancées contre l'adhésion à la CE. « La question à poser n'est plus: la Suisse veut-elle ou ne veut-elle pas adhérer, mais plutôt : la Suisse peut-elle éviter l'adhésion, et à quel prix ? », a relevé d'emblée M. Segond. Face à l'accélération du processus d'intégration actuel, « attacher un 13e ou un 14º wagon à un train qui roule déjà bien ne changera plus la vitesse du train », a-t-il poursuivi.

La Communauté européenne, un marché intérieur de 12 Etats européens et de 320 millions d'habitants, la plus grande puissance commerciale du monde, s'est fixée pour but la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services au 31 décembre 1992. La CE présente déjà plusieurs caractéristiques des futurs « Etats-Unis d'Europe », a rappelé l'UES. Elle applique depuis longtemps des politiques dans les secteurs les plus divers allant de l'agriculture aux transports, en passant par la recherche scientifique et la politique énergétique, renforçant ainsi la solidarité entre ses membres.

Les compétences de la CE vont croissant, au point que pour des juristes comme Alois Ricklin, la Suisse n'aura le choix qu'entre la satellisation ou la marginalisation, alors que plusieurs objections à l'adhésion ont déjà trouvé leurs réponses.

Face à la crainte de se voir submerger par des étrangers, le conseiller national Andreas Müller rappelle le précédent du Luxembourg: membre de la CEE, le Luxembourg bénéficie d'une clause spéciale limitant son immigration, pour les dix ans à venir, vu sa démographie spécifique. Rien n'empêche la Suisse, qui compte quelque 15 % d'étrangers, de négocier avec la France ou l'Allemagne en se réclamant de ce précédent. Elle leur demanderait d'attendre d'avoir le même taux que le nôtre avant de nous en imposer un plus élevé, a poursuivi M. Müller.

Quant aux droits populaires, ils se voient vidés de leur sens quand on nous propose de voter sur des

lois que l'on doit sans cesse réviser à court terme face aux réalités européennes, a relevé M. Müller. Et rien n'empêche d'élever au niveau européen les droits d'initiative et de référendum, confiant les décisions finales au corps électoral européen, évitant ainsi un certain centralisme. La connaissance de notre souveraineté et notre neutralité ne sont pas des obstacles insurmontables. comme l'a montré Alois Ricklin.

Il faut plutôt parler de présence ou d'absence de volonté politique en la matière. Pour M. Segond, le récent rapport du Conseil fédéral n'est une page tournée, mais la première pièce d'un futur dossier « Europe ». « Que la Confédération opte pour l'adhésion ou pour une « 3e voie », les conflits politiques internes seront de même ampleur », a-t-il poursuivi. Renversant la formule de Franz Blankart, M. Segond en conclut qu'il ne faut pas « être en capacité d'adhésion » pour n'avoir pas à adhérer, mais qu'il faut « être préparé à l'adhésion pour pouvoir en décider le moment venu ».

Suisse CEE : poursuivre la politique d'intégration

Dans les conditions actuelles, la Suisse n'est pas en mesure d'adhérer à la Communauté (CE), estime le Conseil fédéral. Mais cela ne signifie pas pour autant renoncer à participer activement au processus de coopération européenne, affirme-t-il dans le « rapport sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne ». Pour ce faire, la Suisse doit surtout acquérir et développer des « réflexes européens ». D'ici la fin de 1992, les douze pays membres de la CE entendent réaliser entre eux un marché unique. Ce marché intérieur de 320 millions d'habitants vise à la réalisation complète des « quatre libertés » : libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. A l'intérieur de la CE, les personnes et les sociétés - de quelque Etat membre que ce soit - jouiront partout des mêmes droits économiques. L'échéance de 1992 ne sera probablement pas respectée à tous égards, affirme le Conseil fédéral, mais le processus est en marche et il est irréversible.

Pour la Suisse, le renoncement à l'adhésion a aujourd'hui un prix qui est sans doute plus élevé qu'en 1972, lorsqu'il s'agissait de choisir entre l'accord de libre-échange et l'adhésion. Les petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas de succursales dans la CEE en pâtiront particulièrement, affirme le Conseil fédéral. Mais du point vue actuel, une adhésion ne saurait être l'objectif de la politique d'intégration de la Suisse. Il faudrait au préalable surmonter de graves difficultés de politique étrangère, de politique intérieure et de politiques sectorielles. Or le Conseil fédéral a acquis la conviction que la grande majorité du peuple suisse souhaiterait que l'on maintienne les principes politiques et constitutionnels fondamentaux de la Suisse.

Une adhésion de la Suisse à la CE mettrait non seulement en question la crédibilité de sa politique de neutralité, mais elle affecterait surtout sa structure interne, affirme le Conseil fédéral. Tant la Confédération que l'Assemblée fédérale, le tribunal fédéral et les cantons devraient abandonner certaines de leurs compétences.

Dans le domaine agricole, 80 % des textes législatifs adoptés depuis 1973 sont incompatibles avec le droit communautaire, tout comme six initiatives populaires lancées pendant cette période. La politique des étrangers menée par la Suisse est, elle aussi, incompatible avec la libre circulation et la liberté d'établissement pour les citoyens communautaires. Enfin, la Suisse devrait revoir tout son système fiscal en introduisant la taxe sur la valeur ajoutée par la CE.

Ces impératifs de politique intérieure ont dicté à la Suisse une voie pragmatique dans l'approche européenne, celle des accords bilatéraux et multilatéraux et de coopération au sein de l'Association européenner de libre-échange (AELE). Sa participation au Conseil de l'Europe et à de nombreuses organisations et conférences spécialisées complète le tableau. Cette politique a permis à la Suisse d'échapper à l'isolement pendant les trois décennies qui ont suivi la fondation de la CEE, en 1957. Le

Conseil féderal estime qu'il faut la poursuivre et la développer.

Il attribue une grande importance à l'AELE pour le développement de nos relations avec la CE. En 1984, les Etats membres de l'AELE et de la CE se sont prononcés pour un « espace économique européen », d'une portée plus large que celui d'une zone de libre-échange. Des résultats concrets se sont déjà faits sentir dans différents domaines : lutte contre les obstacles techniques au commerce, simplifications de la documentation douanière,... La Suisse poursuivra en outre ses discussions bilatérales et ses négociations avec la CE dans les domaines des transports et des assurances notamment. Elle est également disposée à étendre la coopération relative au système monétaire européen.

Seule l'adhésion à la CE serait une véritable alternative à la politique d'intégration menée jusqu'ici, affirme le Conseil fédéral. Il estime cependant que les possiblités de conclure un accord-cadre global, dont le but serait de créer un cadre institutionnel contraignant pour un échange régulier d'information et de vues, méritent d'être examinées.

N'oublions pas que la Communauté accorde la priorité à son propre développement, souligne le Conseil fédéral. Aussi fautil que la Suisse reste un partenaire intéressant pour la CE. Les efforts à faire devront aller au-delà du seul maintien de la compétitivité de notre économie. Dans le processus législatif, il faut adopter un « réflexe européen » : les nouveaux textes de loi devront, dans la mesure du possible, être compatibles avec ceux des partenaires européens.

Mais la Suisse n'est pas dénuée d'atouts. Elle constitue tout d'abord un partenaire économique intéressant pour la Communauté avec des importations d'un montant de 55 milliards de francs par année. Sous l'angle de sa politique étrangère également, la CE a intérêt à ne pas affaiblir les Etats neutres, dès lors que ceux-ci constituent un important facteur de stabilité politique et d'équilibre du conti-

La Suisse pourrait rester neutre au sein de la CE, dit M. Felber

Selon le Conseiller fédéral René Felber, la Suisse pourrait rester neutre même si elle adhérait à la Communauté européenne (CE). Ce serait le cas dans une Europe qui ne serait pas un Etat supranational, centralisateur, mais une fédération ou une confédération, a déclaré le chef du Département fédéral des affaires étrangères dans une interview publiée par l'hebdomadaire « Coopération ».

Pour promouvoir le « réflexe européen », « nous voulons dire au peuple suisse que, quel que soit l'idéal de chacun de nos concitoyens, l'Europe est en construction et que nous pouvons encore y participer », affirme René Felber. La construction de l'Europe n'est pas terminée, souligne-t-il, « et 1992 est

une date cible, arbitraire, qui n'est pas un aboutissement ».

Des jeunes Suisses discutent de la question européenne

Les Jeunes Fédéralistes Européens (JEF) de Suisse souhaitent que dans les relations de la Suisse avec la Communauté européenne (CE), ne soient pas considérées uniquement les exigences économiques. Ces relations doivent être marquées par la volonté de participer à la construction d'une Europe pluriculturelle et fédéraliste, a précisé la JEF Suisse dans un communiqué.

Le premier séminaire des Jeunes Fédéralistes Européens de Suisse avait lieu à Lucerne. Il a été question du processus d'intégration dans la CE du point de vue des jeunes Suisses. La majorité des participants a déploré l'absence d'une contribution active de la Suisse au processus d'unification en Europe.

La section suisse de la JEF est une organisation audessus des partis politiques et confessionellement neutre. C'est le groupement qui a adhéré le plus récemment à la JEF Europe, qui compte plus de 15 000 membres.